

Quand l'agenda gouvernemental est saisi par l'expertise associative : la politique de l'évaluation environnementale forestière au Cameroun

Moïse TCHINGANKONG YANOU*

La Coalition for Rainforest Nations menée par le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée lors de la 11^{ème} édition de la Conférence des Parties (COP) de décembre 2005, à Montréal, un lobbying pour l'adoption de l'accord de réduction des émissions de carbone issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement (programme Redd). Elle se mobilise sur l'argument que les forêts tropicales absorbent et retiennent près de 25% du carbone de la biosphère terrestre à l'origine de la dégradation de la couche d'ozone¹. Si l'accord international est signé à cette occasion, elle prendra effet à partir de la COP19 à Varsovie. Au niveau sous régional africain, la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), met en application le programme Redd dès 2012 au terme de négociations engagées en 2006 et portant sur la méthodologie d'application. Les considérations techniques qui guident cet alignement sont liées à la connaissance diffusée suivant laquelle les arbres tropicaux de l'Afrique séquestrent 0,6 tonne de carbone à l'hectare par an. Le programme Redd puis Redd+² mettent en place un cadre multilatéral de compensation, de la participation des Etats en développement à la préservation des forêts, par des financements internationaux. Il s'agit alors de la principale initiative internationale en matière de gestion durable des forêts dans le monde³ et même « l'une des meilleures mesures d'atténuation des changements climatiques en termes de rapport coûts-bénéfices » (Mangion, 2010). Pour autant, le suivi de cette monétarisation à l'international de la conservation des forêts⁴ est marginal. Au Cameroun, l'option des pouvoirs publics de conduire à terme la réalisation des projets industriels porteurs de croissance, en conformité à la politique de développement définie par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi⁵ (DSCE), montre en effet un engagement concret relatif vis-à-vis de ce projet de gestion durable des forêts estimées, en 2008, à 22 523 732 ha,

* Politologue, Département de Science politique de l'Université de Yaoundé II, Centre d'Etudes et de Recherches en Dynamiques Administratives et Politiques (Cerdap), 1365 Yaoundé, Cameroun.

¹ Cf. Forêts, changement climatique et carbone : Comment la problématique du changement global change la perception des forêts, *in* Les dossiers thématiques de l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), *Des forêts et des hommes (17). Politiques dynamiques forestières*. p. 1.

² Le projet Redd+ est une phase avancée du projet Redd du fait de l'évolution de celui-ci pour inclure l'idée de gestion durable des forêts en termes de réduction de l'abattage d'arbre.

³ Le projet Redd est présenté comme tel par le rapport du Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat (Giec) de 2007.

⁴ Le rapport Stern de 2006 estimait entre 5 à 11 milliards de dollars le coût de la compensation de la protection des forêts dans les huit principaux pays du Nord responsables de 70 % des émissions.

⁵ Le DSCE qui guide l'action gouvernementale sur une douzaine d'années (2008- 2020), soit la première décennie de la vision à long terme d'émergence dont le cap est arrêté pour 2035 définit comme objectif de la stratégie de croissance et d'emploi : « l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise en conséquence à (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 ». Cf. DSCE, p. 14.

soit 48 % de la superficie du pays⁶. Le DSCE en ce sens qu'il opère un inventaire des problèmes gouvernementaux, une projection de leur prise en charge et une fixation des objectifs de développement tant qualitatif que quantitatif, est considéré ici comme matérialisant pour le gouvernement l'ensemble des enjeux principaux et programmatiques (Garraud, 1990) lié à la croissance.

L'agenda gouvernemental de croissance et de développement durable ainsi caractérisé permet de discuter la littérature politiste instituée sur le terrain de l'environnement. Les problématiques environnementales dominantes l'analyse en rapport aux enjeux du développement. Une tendance moderniste défend l'idée selon laquelle croissance et sauvegarde de l'environnement se renforcent mutuellement. En ce sens qu'il suffirait de fixer des prix adéquats et d'introduire des technologies appropriées pour régler les problèmes liés à l'environnement permettant ainsi à chaque partie de trouver son compte (Hajer 1995). Au Cameroun la détermination des pouvoirs publics à poursuivre son programme industrialo-infrastructurel défini dans le DSCE révèle les compensations financières de la gestion durable des forêts comme une technologie permettant partiellement de réaliser ses objectifs de croissance. Le rapport de l'Etat aux questions de préservation de l'environnement est en cela guidé par des normes, intérêts et valeurs contextuelles (Watts, 1983 ; Blaikie, 1985 ; Blaikie et Brookfield, 1987 ; Forsyth et Walker, 2008) déclinés ici en termes de poursuite constante de la croissance. Celle-ci sert alors la mise en scène de la marge d'autonomie du gouvernement (Halpern, 2012). Suivant cette posture gouvernementale au Cameroun, la tendance néomalthusienne qui défend un déterminisme solide entre croissance mondiale de la population, de la consommation et dépassement de la capacité de charge écologique de la terre (Ehrlich, 1968 ; Harding, 1968 ; Robbins, 2004) apparaît aussi faillible. Si constater la croissance démographique et son impact sur l'environnement est pertinent, toutefois, se fonder sur un mouvement inéluctable de l'existence humaine, mouvement qui, par ailleurs, est lié à l'agrégation des choix politiques de chaque gouvernement, c'est semble-t-il minimiser le poids des contraintes nationales du développement. L'accélération de l'exploitation industrielle des zones forestières au Cameroun permet effectivement d'observer que le gouvernement arbitre en faveur de ses projets économiques au détriment de leurs incidences environnementales au niveau mondial.

Cependant, la recherche de la croissance à travers des programmes d'implantation industrielle agricole et agroalimentaire commerciale, d'extraction minière industrielle et de construction d'infrastructures tels les barrages hydroélectriques, les routes et les lignes de chemin de fer, est montrée par les organisations associatives environnementalistes comme source de déforestation. Il s'agit d'un choix de politique économique considérés comme avoir conduits, entre 1990 et 2010, au remplacement d'un cinquième du territoire couverte de forêt par des infrastructures industrielles⁷. Par ailleurs, la poursuite de l'« émergence à l'horizon

⁶ Il s'agit des chiffres publiés dans l'État des forêts du Bassin du Congo 2008 (EDF) et repris par le rapport du Centre de Recherche Forestière Internationale (Cifor) de 2011, *Le contexte de la REDD+ au Cameroun : causes, agents et institutions*, Papier occasionnel 57. Bogor, Indonésie : Cifor, p. 5.

⁷ La construction du pipeline Tchad-Cameroun entre juillet 2000 et octobre 2003 est une de ces infrastructures majeures. Cf. Entrée « Cameroun », dans le Rapport du Forest Peoples Programme (FPP) de 2014, *Protéger les forêts, protéger les droits. Rapport de l'Atelier international sur la déforestation et les droits des peuples des forêts*, Palangka Raya, Indonésie, septembre 2014, pp. 39-47.

2035 » pourrait entraîner la perte de plus de 2,018 millions d'hectares de forêts (Tchatchou et al., 2015). La mobilisation de ces données chiffrées, par les organisations de la société civile (OSC) du domaine forestier, fonde leur détermination à confronter au quotidien la nécessité étatique du développement aux risques environnementaux. Dès lors, si la réalisation des programmes industriels et infrastructurels du gouvernement montre une marge d'autonomie de l'Etat à l'épreuve des engagements et du discours environnemental international, celle-ci s'amenuise face à la mobilisation plurielle des groupes associatifs. Les OSC du secteur forestier opèrent une déconstruction de la gestion publique des zones forestières pour mieux promouvoir des dispositifs techniques destinés à leur préservation. Elles revendiquent ainsi la production d'une connaissance constitutive d'une expertise sociale en matière de forêt. L'expertise est une activité de simplification de la compréhension de la réalité (Fischer, 1990). Les OSC de défense des forêts qui la produisent mettent l'accent sur le travail de communication et de construction de consensus par l'organisation des délibérations (Habermas, 1987) entre les secteurs économique, social et environnemental au sein de l'Etat. Le travail d'expertise (Saint-Martin, 2014) par la mobilisation des techniques ethnographiques de recherche, le ficelage des relations causales (Stone, 1989), tant du problème que des mesures à prendre, cristallise l'« identité discursive » (Charaudeau, 2006) des OSC s'agissant de la programmation gouvernementale de la croissance.

Une telle considération de l'expertise part à l'inverse des grilles d'analyse institutionnaliste qui l'envisagent comme un processus d'apprentissage et de production des cadres d'interprétation du monde. L'expertise au sens institutionnaliste suppose « la valorisation des mécanismes de connaissance au sens strict, ce qui tend à mettre en avant le rôle des experts au sein et hors du gouvernement. L'attention de la recherche est donc ici centrée sur les processus de constitution et de construction d'une expertise par les acteurs publics » (Hall, 1993). L'expertise suivant ces considérations postulerait une autonomie de l'Etat par rapport aux pressions extérieures. L'apprentissage s'opère alors suivant cette logique institutionnaliste en vase plus ou moins clos. Or, les pouvoirs publics ne montrent pas une indifférence face aux discours OSC sur l'environnement forestier. La capacité de celles-ci à présenter la forêt comme domaine de régulation et de conservation (Agrawal, 2005 ; Machikou, 2010), dans le cadre précis de leurs activismes (Austin, 1979 ; Fischer, 2013 : 589), fonde leur légitimité à prendre part aux débats publics. La temporalité des analyses sur la gestion forestière, leur tendance à indiquer ce qui a un sens et ce qui n'en a pas dans ce domaine, ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas sur les techniques d'évaluation environnementale, ainsi que les formes acceptables de dire et de faire (Foucault, 1961) pour les populations des forêts, participent à la veille environnementale (Lascoumes, 2012). Pour supporter les coûts de cet engagement à rationaliser les choix gouvernementaux (Benveniste, 1972 ; Fischer, 1990), les OSC travaillent néanmoins avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales de défense de l'environnement.

Il s'agit dans cette étude partant de l'analyse discursive des politiques publiques d'envisager un rapport d'influence réciproque entre pouvoir public et OSC de défense de la forêt. La politique de l'évaluation environnementale forestière au Cameroun est le site de développement de ces échanges articulés aux enjeux de la gestion publique forestière. Les marqueurs stables de cette politique publique sont les lois constitutives du dispositif

réglementaire et normatif de protection de l'environnement⁸. Le traceur dynamique est l'« expertise associative » (Lochard et Simonet-Cusset, 2004) de la gestion durable des forêts⁹. L'étroite relation entre ces deux dimensions montre un « cadre normatif d'action » (Muller et Surel, 1998) environnementale complexe. L'environnement considéré comme espace de lutte pour le pouvoir entre acteurs défendant des intérêts divers et produisant le discours comme mode de compréhension des thèmes et des problèmes environnementaux¹⁰ (Benjaminsen et Svarstad, 2009) est saisi ici partant d'une option théorique de l'analyse des politiques publique permettant ainsi de relancer l'analyse politiste. Il s'agit d'un cadre d'analyse qui permet de remettre la focale sur le poids du discours environnemental (Saïd, 1978 ; Stott et Sullivan, 2000 ; Svarstad, 2004). Les variables discursives permettent d'envisager l'expertise associative en relation avec des éléments aussi hétérogènes que les objectifs auxquels elles sont attachées, les valeurs et les idées qu'elles véhiculent, les instruments dont la gestion durable des forêt supposent la conception pour rendre possible l'action gouvernementale, et, les conséquences que l'adoption desdits entraîne sur rationalisation du secteur forestier (Stone, 1988 ; Majone, 1989).

Dès lors, la politique de l'évaluation environnementale forestière au Cameroun partant du travail d'expertise associative montre les pouvoirs publics en tension avec les OSC de défense de la forêt. La tension s'articule autour des enjeux de mise en problème et de mise en controverse de l'agenda gouvernemental de croissance et de gestion technique de l'environnement.

Expertise associative et mise en problème de l'agenda gouvernemental de croissance

L'analyse environnementale des réalisations industrielles et infrastructurelles du gouvernement est l'expression d'une coalition discursive (Hajer, 1993) formée d'OSC de

⁸Le cadre réglementaire récent est constitué par le décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2014 fixant les modalités de réalisation EIES, le décret n° 2013/172/PM d 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'Audit Environnemental et Social. Il vient densifier le cadre plus ancien constitué par le Plan Nationale de Gestion Environnementale (PNGE) élaboré en 1996 dans la continuité de la loi n°94/001 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Le PNGE est matérialisé avec la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Les codes, minier (2010), pétrolier (1999) et gazier (2002) ainsi que les lois sur le régime de l'eau (1998), la protection de l'atmosphère (2011), la protection des sols et des sous-sols (2011) et la réalisation des travaux publics (1999), seront aussi réaménagés pour intégrer les enjeux normatifs de préservation de l'environnement.

⁹ L'étude repose sur un corpus empirique constitué à partir de l'observation des activités de mobilisation de différentes OSC environnementale. Elle s'appuie aussi sur l'exploitation des rapports de recherches et comptes rendu des réunions, tant associatives que gouvernementales, liées aux enjeux environnementaux. Des entretiens ont pu être réalisées avec des responsables associatifs ayant pris part aux travaux avec les autorités gouvernementales ainsi qu'avec les entreprises, dans le but de croiser les récits objectivés par les rapports de réunion et les rapports finaux d'études d'impact environnemental et social. Les rapports d'OSC nationales mobilisés sont : le Centre pour l'Environnement et le Développement (Ced), créé en 1996, le Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique centrale (Cerad) créé en 2001, l'Association Citoyenne de défense des Intérêts collectifs créé en 2003 et l'Association Okani créé en 2004. Les rapports d'OSC internationales mobilisés sont : le Cifor dont l'accord d'établissement de la représentation régionale pour l'Afrique centrale à Yaoundé au Cameroun date du 9 mars 2007. Le Forest People's Program (FPP) créé en 1990 au Pays-Bas, puis reconnu depuis 2000 au Royaume-Uni comme association reconnue d'utilité publique.

¹⁰ Dans la littérature anglo-saxonne le terme consacré est *political ecology*. Elle s'accorde pour dire que la traduction en langue française n'est pas « *écologie politique* ». Selon Tor Benjaminsen et Hanne Svarstad, il serait réducteur parce que ne mettant pas en perspective le pouvoir, les acteurs et les luttes auxquelles ils se livrent. Cf. Benjaminsen, A., H. Svarstad, 2009, Qu'est-ce que la « *political ecology* » ?, *Natures Sciences Sociétés*, 17, pp. 3-11.

défense des forêts. Leurs études techniques produites sur la forêt révèlent des connaissances (Delmas, 2011) constitutives de qualifications de la situation forestière.

L'exploitation de l'espace forestier entre gestion économique et environnementale

Les programmes industriels et infrastructurels mis en œuvre par les pouvoirs publics dans l'espace forestier révèle l'ensemble des priorités gouvernementales dans ce domaine (Jones et Baumgarner, 2005). Il révèle de la part du gouvernement une gestion par équilibre des enjeux économiques et environnementaux. Le « référentiel sectoriel » (Jobert et Muller, 1987) est l'équilibre. Les pouvoirs publics agissent ainsi guidés à la fois par la nécessité de préserver l'environnement et le besoin d'améliorer les conditions de vie des populations. C'est dans cette perspective que des projets précis sont définis comme devant entraîner une augmentation de la croissance. Un tel enjeu de politique économique qui pose la satisfaction des besoins des populations évolue d'ailleurs dans le sillage du rapport Brundtland (1987). Ce rapport qui introduit la norme du développement durable dans les instances internationales reconnaît en effet la nécessité du développement sur toutes ses formes, alimentaire, énergétique, industriel, infrastructurel. Or, cela passe par des politiques économiques qui confrontent les Etats en développement à la dégradation de l'environnement. Le dilemme environnemental montre alors les pouvoirs publics en situation de calcul coût/avantage pour rendre possible le développement qualitatif et quantitatif de la société (Tsayem Demaze, 2008). Ici c'est le Président de la République même lors du comice agropastorale, à Ebolowa, le 17 janvier 2011, qui objective cette détermination étatique.

« Je [...] demande de tout mettre en œuvre pour assurer notre sécurité alimentaire, pour créer des emplois en milieu rural, pour réduire nos importations et développer nos exportations de produits agricoles afin que notre agriculture au sens large joue son rôle de moteur de l'économie nationale »¹¹.

L'existence d'un cadre réglementaire, s'agissant de la protection de l'environnement, confère néanmoins une base normative à la politique économique du gouvernement au Cameroun. La loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue à cet effet le principal repère pour l'action étatique. Elle généralise les EIES en les posant comme préalable à la réalisation de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement. Elle procède alors à l'institution des idées sur le développement durable dans l'ensemble des secteurs d'intervention de l'Etat. Le code minier, le code pétrolier, le code gazier, les lois sur l'eau et l'air, les travaux publics et le régime des forêts sont ainsi réaménagés pour intégrer l'évaluation environnementale comme contrainte pour les entreprises opérant dans ces différents secteurs. Si l'environnement est imposé comme enjeu spécifique dans les différents secteurs d'action étatique, l'évaluation environnementale par contre se dévoile être encore une étiquette pour l'Etat. La protection de l'environnement par la pratique de l'évaluation environnementale s'avère incrémentale. Elle est reconnue, pour le

¹¹ Extrait du discours du Président de la République à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du comice agropastorale d'Ebolowa, le 17 janvier 2011.

moins, comme telle par le secrétaire exécutif de l'Acamée¹². Il s'agit d'un groupe associatif plus ou moins partisan (Brint, 1994) du fait de ses actions en composition avec les autorités politiques.

Le triptyque « surveiller, exploiter et conserver » (Machikou, 2010) cristallise conceptuellement la posture d'équilibre de l'Etat. Il s'agit d'un choix pragmatique qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur la réalisation des projets étatiques de développement. La réalisation des projets conjoints entre ministères et partenaires internationaux multilatéraux comme la Banque mondiale, connaissent des retards de financement parce que conditionnés par l'achèvement des EIES. Le projet énergétique de Lom Pangar a précisément connu un ralentissement du fait de la réalisation incrémentale de l'EIES exigé avant l'entame des travaux de construction.

« Le projet de Lom Pangar a mis en évidence qu'un manque de conformité aux meilleures pratiques internationales relatives à la gestion des questions sociales et environnementales propres à un grand projet d'infrastructure peut aller jusqu'à dissuader les investisseurs responsables de participer à un projet déterminé et peut retarder la mise en œuvre dudit projet »¹³.

Le constat de la Banque mondiale est confirmé par une cadre du Ministère de l'eau et de l'énergie (Minee) responsable du suivi des financements des projets conjoints Etat-partenaires étrangers¹⁴. D'ailleurs, le projet de Lom Pangar n'est pas le seul projet présentant ces difficultés de conformité aux normes environnementales internationales. Le compte rendu de la séance de travail du 16 juin 2016, à Yaoundé, entre le Ministre des Travaux Publics (MINTP) et la Directrice des Opérations de la Banque mondiale permet de saisir cette tension permanente entre le gouvernement avec ses partenaires. Il y ressort que le financement indispensable pour le lancement des travaux de réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda, reliant les régions de l'Ouest et du Nord-ouest du Cameroun, ne sauraient être octroyés sans une connaissance des risques environnementaux liés à la réalisation du projet. Si la contrainte environnementale est réelle, la réalisation des projets est toutefois considérée comme indispensable. C'est pour cette raison que se poursuivent, en résistance aux OSC et partenaire internationaux, les programmes industriels et infrastructurels. Il s'agit notamment de la construction du chemin de fer destiné au transport de la production de la mine CamIron de Mbalam vers le port en eau profonde de Kribi¹⁵, le développement du réseau routier transfrontalier entre le Cameroun, le Gabon et le Congo, les prospections et extractions de fer à Mbalam dans la région de l'Est du Cameroun, de bauxite à Minim-Martap et à Ngaoundéré dans la région de l'Adamoua ainsi que le cobalt nickel de Nkamouna. Il convient de relever aussi l'exploitation industrielle agroalimentaire au sein d'unités forestières d'aménagement comme la plantation d'huile de palme dans le Sud-est du Cameroun développée par la SG

¹² Cf. Bulletin d'information SEEAC, *L'Evaluation Environnementale : un instrument privilégié pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre d'un développement équilibré et durable*, n°001, juin 2013, p. 5.

¹³ Extrait du Document de projet PRECESSE.

¹⁴ Entretien avec un cadre, le 18 avril 2016.

¹⁵ Le chemin de fer est long de 500 Km.

Sustainable Oils Cameroon PLC (SGSOC) détenue à 100% par l'entreprise américaine Héraklès Farms¹⁶.

Les représentations qui sont produites sur ces projets par le gouvernement sont articulées autour de leur désignation comme porteuse de croissance et donc d'amélioration des conditions de vie des populations. S'agissant de l'agriculture, le pays d'une superficie égale à 475 000 Km² dispose de 71 250 km² de terres arables soit 15% de la superficie totale. Mais, 14 200 km² seulement sur ces 15% sont mis en exploitation soit 29%. Cela dit, 57 000 km² de terres arables sont encore disponibles¹⁷. La disponibilité des terres arables représente pour l'Etat une ressource dans sa quête de la croissance par l'exploitation des zones forestières. C'est d'ailleurs suivant cette logique économique que les concessions de terre pour l'exploitation agricole commerciale à grande échelle sont récurrentes avec une demande cumulée chinoise¹⁸, américaine¹⁹ et indienne²⁰, chiffrée entre 1 600 000 hectares et 2 000 000 hectares²¹. De manière, s'agissant de l'Inde le gouvernement signe, en 2009, un accord de près de 18,825 milliards de franc CFA relatif à la mise en place de 10 000 ha de riz et de maïs. Au-delà de l'apport financier, c'est aussi un apport en termes d'emplois qui est privilégié par les pouvoirs public.

L'action étatique dans les faits ne s'oppose pour autant pas à l'option de la protection de l'environnement. Un tournant institutionnel est opéré en 2005 s'agissant de la gestion gouvernementale de l'environnement. Plus tôt, en vue de la participation à la Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1992 à Rio, un ministère de l'environnement et des forêts est créé pour produire le premier rapport national sur l'état de l'environnement qui devrait être exposé à cet événement²² (Mbangue Nkomba, 2016). C'est quinze années plus tard, sous le lobbying de la représentation locale du PNUD²³ qui promeut l'existence d'un ministère autonome auprès du gouvernement, que l'administration de l'environnement cesse ainsi d'être « ballotté entre des rattachements à divers ministères » (Lascoumes, 2012). La création du Ministère de l'environnement et de la

¹⁶ Le rapport de l'Oakland Institute et Greenpeace de 2013 intitulé *Huile de palme au Cameroun, Le double jeu de Héraklès Farms*, présente sous un angle critique l'acquisition des terres destinés au développement de la plantation d'huile de palme.

¹⁷ Les chiffres analysés sont tirés du rapport du Dîner-débat de l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (AcDic), organisé le 05 juin 2009 à Yaoundé, sur le thème : « *La cession des terres aux entreprises et pays étrangers : Quels enjeux pour le développement au Cameroun ? Quelles opportunités, quels risques ?* ».

¹⁸ Le ministère de l'agriculture est avancé pour l'octroi de 6000 hectares de terre pour la culture du riz, L'homme d'affaire chinois Jianjun Wang a acquis en 2008 des droits sur 10 000 hectares de terres pour produire du riz.

¹⁹ L'entreprise américaine Héraklès Farms a signée le 17 septembre 2009, avec le gouvernement une concession forestière pour 73.086 hectares de terre.

²⁰ Le décret N°2009/126 du 24 avril 2009.

²¹ Le Document cadre de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, le Ced et l'AcDic, de 2012, déjà ci-dessus cité présente effectivement l'option de l'exploitation agricole commerciale comme priorité pour l'Etat.

²² L'engagement environnementaliste de l'Etat dans la perspective du sommet de Rio de 1992 est aussi lié au fait que la préparation de cet événement annonce la traduction en accord international des conclusions du rapport Bruntland sur le caractère inévitable du passage au développement durable.

²³ Entretien du 31 juillet 2016 avec le responsable du Département du développement durable de la représentation du le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Cameroun. Le questionnaire était orienté vers la contribution du PNUD à l'édification d'un cadre normatif d'action nationale de développement durable.

protection de la nature (Minep) en tant que organisation verticale disposant de budget et d'organigramme spécifique intervient le 8 décembre 2004 même si c'est en 2005 que la structure est matérialisée. Le contexte général est marqué par la signature par la Comifac du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes, le 5 février 2005 à Libreville, lors du deuxième sommet de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). Le Minep est ainsi l'appareil politico-administratif qui est responsable du pilotage opérationnel du dispositif d'évaluation des risques environnementaux. Son existence comme dispositif de rationalisation technique de l'action environnementale entraîne une prolifération d'actes normatifs destinés à garantir la matérialité de la protection de l'environnement. Les questions d'évaluation environnementale sortent ainsi de la marginalité (Lascoumes, 2012). L'organigramme du nouveau ministère institue un service des EIES, un service des audits environnementaux et un service des plans de gestion environnementale. Cet encastrement du développement durable au sein du dispositif institutionnel laisserait prétendre à une trajectoire différente des pratiques étatiques pour ce qui est du secteur forestier.

La recherche gouvernementale du bien-être des populations détermine cependant les délibérations gouvernementales sur les questions environnementales liées à la forêt. Alors que les conclusions de la prospection préliminaire de l'EIES réalisées en 2005 avant le lancement de la construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, fait état de la destruction d'arbres sur une superficie totale de 190 Km, du déplacement des populations riveraines du parc national de Deng Deng, de la modification des Unités Techniques Opérationnelles (Uto) du Ministère des forêts et de la Faune (Minfop) dans cette même région²⁴, le gouvernement poursuit la réalisation du projet. Le projet hydroélectrique est considéré comme devant permettre l'augmentation de la production d'électricité à un usage urbain et industriel dont la demande en basse et moyenne tension devrait augmenter de 6% par an en moyenne durant la période de 2006-2020²⁵. Dans le secteur routier, les conclusions de l'étude environnementale réalisé en 2011 et validé en 2012 s'agissant de la construction de la route Kumba-Mamfe fais aussi le constat de la destruction inévitable d'arbres, de l'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre, de l'expropriation de 1120 personnes, 194 bâtiments. Mais, face aux avantages économiques attendus de la construction de cette route, désenclavement, accroissement de la mobilité dans la région ainsi qu'avec les autres centres économiques du pays et les pays voisins comme le Nigéria, accroissement de la production agricole et le développement des activités de commerce dans la zone²⁶, les travaux de réalisation seront autorisés. Le rapport de 2015 d'une organisation experte en forêt révèle de manière précise les incidences inéluctables sur la forêt de ces projets gouvernementaux en vue de la recherche de la croissance. Les lignes de chemin de fer estimées à 3000 Km entraineront une déforestation inévitable de près de

²⁴Le rapport final d'Electricity Development Corporation (EDC) de 2011, concernant l'évaluation environnementale et sociale du projet hydroélectrique de Lom Pangar dans la région de l'Est du Cameroun en son Volume 1et 2 intitulé *Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES)*, mentionne de nombreuses autres adaptations s'agissant de l'Uto de Deng Deng pour permettre la réalisation projet. Cf. Rapport final EDC, pp. 26-27.

²⁵ Cf. Rapport final EDC ci-dessus cité, p. 14.

²⁶ Le rapport du Fond Africain de Développement (Fad) de 2012, concernant l'évaluation du projet d'aménagement de la route Kumba-Manfe, dans la région du Nord-ouest du Cameroun, qui relève ces apports économiques mentionne aussi les nombreux impacts négatifs dudit projet. En ce qui concerne la destruction des arbres des mesures d'atténuation se rapporte à la plantation de 8000 arbres en compensation des arbres détruits, Cf. Rapport FAD, pp. 8-10.

2330, 5 hectares. Le barrage de Lom Pangar environ 2010 hectares, celui de Memve'ele environ 3220 hectares et environ 943 725 hectares de forêt pour l'exploitation minière (Tchatchou et al., 2015). Néanmoins, si ces chiffres se révèlent importants, l'option économique du gouvernement n'est pas totalement marginalisée par les OSC de défense de la forêt. Des experts de la défense de l'espace forestier reconnaissent que le développement est indispensable pour l'Etat. Ils s'assurent alors plus tôt de la conformité de cette logique d'action équilibrée du gouvernement entre développement économique et préservation des forêts²⁷.

Dès lors, l'organisation en secteur (Muller, 2014), davantage affinée et articulée autour de l'enjeu étatique du développement durable (Lascoumes et al., 2014), avec l'ajout en 2012 de cette terminologie à la dénomination du Minep, participe à une logique de poursuite simultanée des deux valeurs. Il devient ainsi le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (Minepded). L'action trans-sectorielle qui est davantage ancienne est aussi opérante. Les ministères et les structures²⁸ dont les activités ont une implication environnementale sont dotés d'unités environnementales chargées de veiller à l'internalisation des aspects environnementaux. De plus, le Comité Interministériel de l'Environnement, une instance trans-sectorielle est créée le 3 septembre 2001²⁹. Il est l'instance de coordination gouvernementale de l'action environnementale. Il agit néanmoins en coaction avec le ministère en charge de l'environnement dans la gestion du processus d'évaluation environnementale. Il veille aussi au respect et à la prise en compte des considérations environnementales, en l'occurrence la conception et la mise en œuvre des plans et programmes économiques, énergétiques et fonciers. L'émission d'avis sur toute étude d'impact sur l'environnement lui confère une position dominante dans le dispositif d'action environnementale. L'historicité normative de l'Etat évaluateur de son environnement montre une maturation progressive du cadre institutionnelle de la gestion durable de l'environnement. L'institution d'un Fond national pour l'environnement et le développement durable en février 2008 participe d'une logique similaire. La densification du dispositif étatique d'évaluation environnementale évolue de manière incrémentale concomitamment avec la recherche de la croissance.

La création des structures d'administration de la préservation de l'environnement évolue parallèlement à la mise en œuvre de programmes industriels et infrastructuraux porteur de croissance. Cette posture dans l'entre deux constituée en problème est l'identité étatique objectivé par les experts. Elle détermine leur engagement à poursuivre la mobilisation pour entraîner l'encastrement institutionnel des dispositifs techniques de prise en charge du problème forestier.

²⁷ Entretien avec Samuel Nguiffo en avril 2016.

²⁸ C'est le cas des Collectivités territoriales décentralisées.

²⁹ Le Comité Interministériel sur l'Environnement est prévu par l'art.10 alinéa 2 de la loi-cadre sur l'environnement du 5 août 1996.

L'exploitation de l'espace forestier entre déforestation et drame humain

Le Cameroun est la première économie de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale³⁰ (CEEAC). Il affiche un produit intérieur brut (Pib) de 22 500 milliards de dollars US courant en 2010. Avec un taux d'accroissement naturel de 2,6% et il a atteint la barre des 20 millions cette même année. Mais, malgré son potentiel économique et naturel, le pays dispose d'un PIB par tête de 1143 dollars et un taux de croissance de 3% entre 2010 et 2013. L'indice de développement humain (IDH) chiffré à 0,482 en 2011 classe le pays dans le groupe des pays à indice de développement humain faible. Avec un taux de pauvreté stagnant, de 2001 à 2007, entre respectivement 40,2% et 39,9%, et, un taux de chômage de 4,4% qui révèle un secteur informel prépondérant occupant 90% de la population, soit un sous-emploi constant de 76%³¹, le développement du pays apparaît comme une exigence³². Elle passe par la volonté politique de l'« émergence à l'horizon 2035 » exprimée par les autorités gouvernantes. Dès lors, le potentiel naturel du pays apparaît, pour le gouvernement, comme une ressource pour agir sur le faible niveau de développement. C'est du moins le constat objectivé par les analyses des experts de l'environnement forestier (Tchatchou et al., 2015). A l'épreuve de cette vision à long terme du développement la rigidité du discours sur la préservation de l'environnement s'amointri. L'amélioration des conditions de vie des populations entraine une stigmatisation étatique des enjeux écologiques (Halpern, 2012). Le déploiement programmatique de l'Etat pour l'atteinte de la croissance et le contrôle du respect des normes environnementales appliquées par les entreprises industrielles privées ayant des activités à risque environnemental et social s'amenuisent de manière progressive. Le corollaire est l'imputation de l'impact sur la forêt des activités de ces entreprises à l'Etat.

La formulation de la crise forestière par les OSC³³ agissant en entrepreneur de la cause (Kingdon, 1984) environnementale est le moment où s'opère ce travail d'imputation. Ces organisations mobilisent la ressource intellectuelle dont elles disposent pour produire une connaissance sur l'environnement forestier. Le travail d'interprétation montre la mobilisation de la technique scientifique de l'enquête pour objectiver le risque. Il est porté par des études restituant l'état de l'environnement forestier avec un accent marqué sur l'existence quotidienne des populations riveraines de la forêt. L'analyse part alors de l'observation des disfonctionnements étatiques en matière de gestion publique forestière liée aux programmes économiques de développement. Les rapports qui sont produits à la suite de ces études constituent ainsi des supports destinés à rendre visible la dégradation des forêts et ses effets sur l'organisation humaine qui se développe en son sein. Si, les productions scientifiques sur la situation forestière, par les ONG tant nationales qu'internationales, est une opération de mise en visibilité de la destruction de la nature, elle porte aussi le drame des populations forestières à travers la production d'histoires causales sur leur quotidien en tant que populations riveraines. Ces groupes se positionnent ainsi comme des instances de production de la connaissance concrète sur l'environnement forestier. La production des connaissances dans ce domaine participant de la fabrication d'un ordre (Douglas, 2004) forestier, les

³⁰ Cf. Plan d'action du programme de pays (CPAP) 2013-2017 signé entre le gouvernement du Cameroun et le PNUD, le 02 avril 2013, à Yaoundé au Cameroun.

³¹ L'ensemble des données chiffrées sont issues du CPAP ci-dessus cité.

³² Les données chiffrées du PNUD analysées ici recourent celles du gouvernement contenues dans le DSCE.

³³ Voir toutes OSC de défense de la forêt énumérée à l'introduction.

associations expertes sont aussi des institutions de veille écologique à l'endroit des pouvoirs publics (Stone, 1989). Elles perçoivent d'ailleurs elles-mêmes leur activité de production des rapports d'études comme destinée à maintenir saillante la crise forestière (Nguiffo et Schwartz, 2012).

Il s'agit alors moins ici d'analyser les interactions entre les humains et leur environnement naturel en privilégiant dans les raisonnements la manière dont les sociétés forgent et transforment l'environnement et inversement la manière dont celui-ci influence l'organisation des sociétés (Zamoun et al., 1995 ; Brookfiel, 1979) avec des questions particulières sur les risques et la résilience des individus (Brookfiel et al., 1991). L'adaptation des populations riveraines de la forêt n'est en conséquence pas au centre de la réflexion. Ce sont davantage les analyses des organisations environnementalistes, que rend possible leur vécu du fait de l'exploitation industrialo-infrastructurale par l'Etat des cadres de vie de la forêt. Ce sont alors les activités de collecte et d'interprétation des données auxquelles se livrent ces groupes qui sont privilégiées. Ceux-ci en mettant en connexion les idées internationales s'agissant de la protection de l'environnement avec le quotidien des populations riveraines prennent en considération la combinaison des différents niveaux géographiques, du niveau local au niveau mondial, en passant par celui national (Benjaminsen et Svarstad, 2009 ; Robbins, 1994). Ils se constituent en expert de l'environnement forestier. Néanmoins, l'enjeu des discours portant sur les effets de la gestion publique forestière sur les populations riveraines n'est simplement pas de saisir les mécanismes de leur production. Il s'agit de voir comment ils se nourrissent de la dynamique des rapports des pouvoirs politiques aux dispositifs d'action sur l'environnement. C'est pour cette raison que la production des discours sur les crises environnementales forestières, en étant considérée comme une force d'incitation des pouvoirs publics à l'action, s'alimente inversement de la mise en action gouvernementale de l'agenda du développement.

L'agenda institué (Cobb et Elder, 1972) du développement à partir de l'exploitation des zones forestières, si elle permet de saisir « comment œuvre la gouvernamentalité dans le domaine de l'environnement » (Agrawal, 2005 ; Machikou, 2010), il constitue effectivement pour les experts forestiers le terreau permettant d'analyser la tragédie humaine. L'exploitation forestière est ainsi considérée comme l'activité humaine ayant des effets néfastes sur les groupes riverains. Trois groupes de population sont ainsi brandis par les discours experts. Les Baka³⁴ groupe majoritaire avec quarante mille personnes, les Bagyéli-Bokola³⁵ deuxième groupe avec trois mille sept cent personnes et les Bedzanga³⁶. Les trois groupes mis ensemble constituent 0,4% du nombre total de population. Ils vivent des ressources de la forêt. Celles-ci sont un élément fondamental de leur système social et économique. Les biens alimentaires de la forêt sont une ressource économique. Ils permettent le développement d'un système économique de troc pour les populations riveraines dans leur rapport avec l'autre. Or, la déforestation entraîne des mutations irréversibles dans leur environnement. Le corollaire est leur exclusion de leur espace vital forestier et leur relocalisation en situation de marginalisation hors de leur espace vital (Nnah Ndobe et Mantzel, 2014). Il s'agit là d'une

³⁴ Les Baka vivent dans la région du Sud-Ouest du Cameroun.

³⁵ Les Bagyéli-Bokola vivent à la côte du Cameroun.

³⁶ Les Bedzanga vivent au Nord-Ouest de la région du Centre du Cameroun.

représentation qui est produite sur la vie de ces populations pour mettre en image les effets de l'exploitation des forêts, en l'occurrence ici la construction du port en eau profonde de Kribi et le projet de palmier à huile d'Herakles Farm. Le travail d'expertise constitue ainsi un canal de diffusion de la parole des populations riveraines. Les rapports des experts en forêt objectivent alors le malaise de ces populations, contribuant par là même à la détermination des perceptions s'agissant de leur identité (Tan, 2014).

« La forêt dans laquelle nous chassons et récoltons habituellement les plantes médicinales et les produits ligneux non-forestiers disparaît, notamment au fur et à mesure de la construction du port en eau profonde, de l'installation gazière et des routes. Le gouvernement nous a montré une zone de réinstallation qui n'a pas de forêt, on ne pourrait même pas y trouver un arbre pour gratter l'écorce à des fins médicinales ou y chasser un rat. Nous vivrons désormais au centre de la ville ; la voie ferrée passera à côté de chez nous ; il y aura des routes ; il y a une installation gazière. Le calme de la forêt a été remplacé par le bruit des véhicules et des machines [...] veuillez dire au gouvernement de garder pour nous un lieu où cueillir les remèdes pour soigner nos enfants malades [...]. Personne ne nous permet de décider si nous voulons être réinstallés ou non, et où. Tout nous est imposé »³⁷.

« Au taux actuel de destruction, nos enfants ne jouiront pas de la forêt... À l'époque de nos parents et de nos grands-parents, la forêt était tout à fait intacte et offrait tout ce dont nous avons besoin. Mais désormais il n'y a rien »³⁸.

La parole ainsi affichée est mobilisée comme fondement de la réalité d'une crise forestière. Si les organisations expertes dans leurs rapports participent à faire résonner le vécu quotidien des populations riveraines de la forêt, l'enjeu est finalement l'orientation de la prise de décision. La fonction de la narration opérée par les organisations expertes est alors de « certifier [...] les hypothèses nécessaires à la prise de décision par rapport à ce qui est, en réalité, incertaine et complexe » (Roe, 1994). Les organisations expertes agissent pour cela au sein de coalitions multiniveaux d'action de professionnels (Haas, 1992). Elles configurent des espaces d'échanges reposant sur la dramatisation des défaillances de l'intervention publique dans l'espace forestier. Elles travaillent, dans cette perspective, à bloquer les ressources financières internationales liées à la gestion forestière pour influencer l'action étatique. Dans le cadre du projet de réduction des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ces organisations s'attèlent à mettre en évidence la marginalisation gouvernementale des standards de préservation de l'environnement. Elles dénoncent ainsi, le manque d'analyse crédible des facteurs de la déforestation et la dégradation auquel se livre l'Etat, la faible considération des droits des peuples autochtones et communautés locales dans la préparation et l'implémentation des projets (Jake et al., 2016). Elles considèrent, par ailleurs, que l'agriculture de subsistance est présentée comme cause principale de la déforestation au détriment de l'exploitation forestière, l'extraction minière et l'agro-industrie.

³⁷ Propos d'un riverain Bagyéli tirés du Rapport du Forest People's Program, 2014... Op. cit, p. 45.

³⁸ Propos du chef de village Bagyéli tirés du Rapport du Forest People's Program, 2014... Op. cit, p. 46.

Or, l'entreprise américaine Héraklès Farms, la concession forestière signée le 17 septembre 2009, avec le gouvernement pour 73.086 hectares de terre dans le Sud-Ouest du pays s'étale sur une durée de 99 ans. Sur cette superficie, 60 ha sont consacrés à l'implantation des pépinières et des plantations de palmier à huile, et les usines de transformation (Nguiffo et Schwartz, 2012). La dénonciation de l'évolution des activités d'agro-industrie permettent aussi de mettre en évidence les dérives de la cession des terres arables³⁹. Le Coordonnateur de l'ONG Struggle to Economise the Future Environment (Sefe), Nasako Besingi, se positionne en entrepreneur de la cause des populations Bagyéli face au comportement de la firme Herakles Farms.

« Je suis très inquiet de l'emplacement des plantations proposées au cœur de forêts protégées, de terres communautaires et de bassins versants. Herakles a commencé à abattre la forêt en violation des lois du Cameroun, parce qu'aucune évaluation adéquate des impacts environnementaux n'a été publiée, et il n'y a eu aucune véritable consultation avec la population locale ».

Au-delà de la situation de la SGSOC, la demande de terre arable cumulée en 2012 porte sur une superficie comprise entre 1 600 000 et 2 000 000 ha⁴⁰. Les rapports portant ces dénonciations montrent la dimension plurielle de la crise forestière. Elle est sociale et environnementale. Elle est sociale parce que dévoilant la destruction des modes de vie des populations riveraines, et, environnementale car la dégradation du couvert forestier est manifeste⁴¹. Le développement industriel que poursuit le gouvernement, suivant les considérations expertes, dans les zones à fort couvert végétal est alors considéré comme évoluant en contradiction avec l'ambition de réduction des émissions de carbone⁴². En plus, il subsiste une faible inclusion des OSC dans la préparation de la Note de plan pour la Redd+. Par ailleurs, la redevance forestière annuelle fait l'objet d'une capture par les élites des communautés (Jake et al., 2016). Si tout ces griefs sont présentés par les rapports des groupes d'experts comme les marqueurs de la crise environnementale, il convient néanmoins, comme l'affirme Eymerie Roe (1994), qu' « en tant que tels, les récits de politiques publiques peuvent bien être de fausses représentations de la réalité - et reconnues comme telles - mais elles survivent tout de même et parviennent à s'imposer ». L'enjeu de la mise en écriture, plus ou moins, prouvé des limites de la gestion publique forestière se situerait, dès lors, moins sur le caractère fondé des représentations objectivées que sur leur capacité à indiquer ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas, ainsi que les formes acceptables de dire et de faire (Foucault, 1975) à l'endroit de l'Etat.

L'engagement des experts en forêt à mettre en visibilité les désastres environnementaux vise à recadrer l'action publique (Saurugger, 2002). L'initiative de la

³⁹ Le rapport de Greenpeace de 2016 intitulé *Herakles Farms / SGSOC : histoire d'un projet d'huile de palme destructeur au Cameroun*, contribue à la représentation d'une réalité dramatique la firme.

⁴⁰ Cf. Le Document cadre de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung/Ced/Acdic de 2012, *Plaidoyer pour une réforme du régime juridique des cessions de terres à grande échelle en Afrique centrale*, 45p.

⁴¹ *Idem*.

⁴² La Note technique du Laboratoire de recherche technique de Greenpeace de 2007 présente par ailleurs une augmentation de la déforestation au Cameroun en une décennie du fait de l'accélération de la densité des routes forestières servant à rallier les sites industriels construits dans la forêt.

mobilisation transnationale constitue une ressource pour accentuer les enquêtes sur les formes, représentations et les outils étatiques de gestion durable de l'environnement forestier au Cameroun.

Expertise associative et mise en controverse de l'agenda gouvernemental de gestion technique de l'environnement

L'expertise forestière produite par les OSC est articulée à une logique de régulation. La pratique gouvernementale des études EIIES, est porteuse de protestations. Elle conduit les organisations associatives de défense de la forêt à revendiquer une alternative s'agissant de la gestion durable des forêts. C'est dans cette perspective que l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) est valorisé par les OSC.

La pratique controversée des études d'impact environnemental et social

L'adoption du développement durable comme nouvelle idée internationale de cadre de la protection de l'environnement, à la suite du rapport de la commission Brundtland (1987), marque une fin des mobilisations organisées autour de l'idée de l'écodéveloppement. A la Conférence de Rio de 1992, les Etats décident de confier au Conseil économique et social (Ces) de l'Organisation des Nations Unies (Onu) le mandat de coordonner le suivi des résolutions de la CNUED et d'assurer la mise en place du programme d'Action 21 par l'entremise d'une Commission pour le Développement Durable (CDD)⁴³. Dès cet instant, des institutions comme la Banque mondiale opère un recadrage de leurs actions en y intégrant une dimension environnementale⁴⁴. Elle va d'ailleurs progressivement conditionner l'octroie de financements au respect des standards en matière de protection de l'environnement⁴⁵. Un peu plus tôt en 1991, le PNUD, à la suite d'une étude menée sur une période de cinq ans entre 1986 et 1991 dans 39 pays africains, à travers un rapport publié en septembre 1991 (Bourn et al., 1991) rend public la nouvelle orientation onusienne de l' « aide et l'assistance au développement » au sens de Maurice Kamto (1996 : 362-366) qui présente cette orientation comme les deux piliers de l'action multilatérale du PNUD. Les neuf sujets principaux sur lesquels celle-ci devrait s'appesantir pour la période comprise entre 1991 et 1996 permet de voir le dispositif technique de développement durable promu à l'échelle internationale. Le PNUD met ainsi en avant la nécessité de pratiquer l' « étude impact environnemental pour les projets sensibles pour l'environnement » (Bourn et al., 1991). L'outil est dans cette perspective adopté par les gouvernements.

Au Cameroun, le gouvernement par l'entremise du ministère de l'environnement impose aux entreprises l'organisation d'audiences publiques pour évaluer les risques de leurs actions sur l'environnement et les cadres de vie des populations. Il s'agit d'une conditionnalité pour l'octroie des contrats de réalisation de projets infrastructurels et industrielles. L'adoption de cette mesure constitue un dispositif étatique d'implication des

⁴³ La session d'organisation de CCD se tient du 24 au 26 février 1993 et sa première session sur la question des fonds s'est déroulée au mois de mai de la même.

⁴⁴ Cf. Rapport de la Banque mondiale de 1991, *La Banque mondiale et l'environnement*, Rapport d'activité, Exercice 91, p. 79.

⁴⁵ Cela est le cas désormais pour l'Union européenne (UE). De manière précise, les Accords de partenariat économique signés avec les pays africains à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé en 2005 intègrent une dimension environnementale.

individus à la gestion de leur environnement. C'est dans cette perspective que la réalisation du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, de Memve'ele, de Som Nbengue, et de Mekin, la construction du port en eau profonde Kribi, de la centrale à gaz de Kribi, la construction de l'autoroute Douala-Yaoundé et le lancement des travaux de l'exploitation minière de Mbalam sont soumis aux EIES. Les audiences publiques encadrées par le document gouvernemental de réalisation et d'évaluation des opérations d'EIES configurent alors un dispositif de gouvernance de l'espace forestier⁴⁶. La gouvernance est d'ailleurs considérée comme le quatrième pilier du développement durable, indispensable à la définition et à la mise en œuvre des politiques et d'actions relatives à la protection de l'environnement, précisément pour ce qui est de la préservation de l'espace forestier. Le dispositif opérationnel technique d'évaluation environnementale que constitue l'EIES intègre un sous dispositif qui est lui aussi opérationnel à la différence qu'au lieu d'être technique, il est participatif parce que orienté vers l'intégration des populations. Toujours structuré par l'idée du développement durable, il est marqué par des stratégies de recueil des perceptions des populations riveraines concernant l'intérêt du milieu forestier pour elles. Leurs énoncés sur les transformations qu'entraînerait le développement d'activités humaines industrielles ou l'édification d'infrastructures industrielles dans leur milieu d'existence conduisent à l'élaboration de Plans de Gestion de l'Environnement (PGE) qui orientent l'action de l'entreprise lors de la poursuite de ses activités économiques.

L'insertion des populations dans les mécanismes d'action étatique en matière de protection de l'environnement et de gestion intégrée, suivant la logique des bonnes pratiques internationales, ne garantit cependant pas la possibilité pour ces populations de faire entendre leur représentations des enjeux environnementaux. Les désaccords entre l'Etat et les experts en forêt subsistent en effet sur l'effectivité de cette dynamique participative dans la gestion durable du secteur forestier.

« Trois étapes essentielle contribuerons à défendre les peuples des forêts du Cameroun et à prévenir la déforestation. D'abord, l'État devrait reconnaître les droits de propriété communautaire et la propriété des ressources sur les terres forestières. Ensuite, le gouvernement devrait élaborer un plan national d'affectation des sols qui prend en compte tous les besoins, mais qui privilégie les droits communautaires plutôt que les demandes des investisseurs, parce que le développement devrait se faire en faveur des personnes. Enfin, le Cameroun a besoin d'un débat public inclusif au sujet de la forme de développement qui profitera au pays et à sa population, au sein duquel les communautés forestières seront encouragées à faire part de leur opinion. Il est probable que ces étapes conduisent à mettre plus l'accent sur des formes de développement à petite échelle, locale et plus durable qui nous aident à protéger nos forêts »⁴⁷.

L'énoncé de Samuel Nguiffo, Directeur du Ced, articule les différents experts et pouvoirs publics autour de la garantie de capacité des populations riveraines à s'exprimer sur

⁴⁶ Le Document référence pour toutes les entreprise est le Guide de réalisation et d'évaluation des EIE du de 2008.

⁴⁷ Propos de Samuel Nguiffo tirés du Rapport du Forest People's Program, 2014... Op. cit, p. 47.

leur milieu d'existence, face à des entreprises guidées par la rentabilité et des élites locales prédatrices (Bigombe Logo, 2006). L'orientation de l'exploitation forestière relève aussi du ressort de ces populations (Blaikie et Brookfiel, 1987). Elles expriment leur perception de leur environnement au-delà des récits dramatiques qui sont construits sur elles par les organisations ou individus qui les représentent. Si leur intégration au processus de gestion des projets est promue par les clauses de passation des marchés, leur participation effective à la définition de l'orientation à prendre en compte pour préserver leur cadre de vie (Gaudin, 2010), du fait de la domination des entreprises privées responsable de la réalisation des EIES, réduit leur pouvoir dans un espace régulièrement transformé en arène (Bigombe Logo, 2006). La configuration d'évaluation qui s'établit entre les populations riveraines et l'entreprise chargée de la réalisation de l'œuvre public montre un jeu de force en faveur de ces derniers. C'est ce que révèle le différent opposant les ONG Struggle to Economise Future Environnement (Sefe) et Nature Cameroon à la firme Herakles Farms dès 2012. Alors que les deux ONG dénoncent, par la publication sur internet, des pratiques de déforestation, allant à l'encontre du PGE établi par le rapport de l'EIES réalisé par la firme⁴⁸, celle-ci mobilisera les autorités administratives puis judiciaires pour réprimer ces groupes associatifs protestataires⁴⁹. Il s'agit d'une crise qui entrainera une mobilisation d'organisations internationales de l'environnement en soutien aux deux OSC qui subissent la pression de la firme Herakles Farms⁵⁰.

Cependant, l'insertion des populations riveraines dans les structures locales de pouvoir, comme le Conseil municipal, leur permet de mettre en visibilité leurs revendications. Elles peuvent ainsi se fonder sur pour s'exprimer c'est ce qui permet à l'activiste Bagyéli, Venant Messe, Conseiller municipal d'agir en porte parole de sa propre communauté face aux entreprises d'exploitation forestières.

« Les Baka doivent être représentés dans la prise de décisions. Il devrait y avoir un dialogue au niveau local, infranational et national auquel participent le gouvernement, les entreprises, les écologistes et les peuples des forêts pour convenir de plans d'action. Nous avons besoin d'informations pour effectuer un travail de plaidoyer auprès de ceux dont les actions ont des

⁴⁸ La crise a été relayée par le journal *Le monde*, à travers un 23 mai 2013 intitulé : *Au Cameroun un projet géant d'huile fait scandale*.

⁴⁹ Dominic Ngwesse, Président de Nature Cameroon, a écrit une lettre au Sous-préfet au mois de novembre 2013 pour faire appel de la suspension à lui adressée. En guise de réponse le 24 décembre 2013, le Sous-préfet lui écrit : « Vous devez savoir également que la paix et la tranquillité de l'arrondissement de Nguti ne peuvent être compromises par les intentions peu claires de votre groupe, qui se dit d'un côté en faveur du développement pour l'arrondissement de Nguti et de l'autre, se permet d'inciter une partie du public à s'opposer aux efforts de développement venant d'autres ».

⁵⁰ En soutien aux ONG Sefe et Nature Cameroon, dix-huit organisations internationales de défense de l'environnement adresseront, le 24 janvier 2014, une correspondance conjointement au Rapporteur spécial Nations Unies sur le droit à l'alimentation, à l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et l'environnement du Bureau du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et, au Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association du Palais des Nations, pour revendiquer leur intervention auprès de la firme Herakles Farms. L'international Commission for the Rights of Aboriginal peoples (ICRA International) adressera sa correspondance de soutien aux deux ONG à l'ambassade du Cameroun en France, le 3 février 2104.

répercussions sur la forêt, et nous demandons le droit de participer aux décisions qui affectent nos vies »⁵¹.

Si le discours met en perspective comment des « sujets qui s'estiment des victimes d'une injustice parviennent à convertir en litige » (Felstiner et al., 1980) leur exclusion des décisions concernant la gestion de leur cadre de vie, la réalisation des EIES montre toutefois de la considération à l'égard des populations à travers les consultations et audiences publiques qui sont réalisées par les entreprises. Les EIES menées avant la construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, du 15 au 17 janvier 2010, instaurent ainsi un dispositif participatif permettant de recueillir les avis des populations riveraines aux sites de réalisation du projet. Les principaux impacts négatifs du projet identifiés par les participants aux audiences publiques comprennent les risques d'accident, la pollution des sols et des eaux, les nuisances sonores, le braconnage par les populations venues d'ailleurs pour chercher le travail, la forte densité de la population entraînant les problèmes de santé publique et possibilité de cohabitation difficile, ainsi que la réduction du potentiel de ressources halieutiques lié à la pression des populations allogènes. Les participants relèvent aussi des impacts positifs en occurrence, le développement des activités économiques notamment de restauration, la création d'emplois et le rapprochement des centres de santé par l'utilisation de l'infirmerie de la cité au cours de l'exploitation⁵². Un croisement des impacts négatifs avec ceux positifs montrent une asymétrie dans le changement. Ceux négatifs montrent un changement au niveau socioculturel lié à l'implantation définitif de l'ouvrage, alors que ceux positifs révèlent des mutations socioéconomiques temporaire, en ce sens que les populations riveraines pourront développer des activités commerciales autour de l'ouvrage ; car elles-mêmes ne disposant des compétences techniques pour occuper des positions stables dans les structures d'administration ou d'entretien des entreprises. Il s'agit d'une asymétrie qui justifie les revendications constantes des autochtones s'agissant des transformations tant sociale que culturelle et économique de leur espace d'existence.

« La plupart de nos cultures de rente disparaissent [...] Tout change. Nous ne savons pas comment nous allons nourrir nos familles au fil des années »⁵³.

« Les terres des Baka sont achetées et contrôlées par des étrangers pour l'agro-industrie et d'autres exploitations à grande échelle. Cela restreint les forêts dont nous disposons et détruit nos savoirs et notre langue. Les Baka ont de moins en moins de forêts reculées pour pratiquer la chasse et la cueillette, subvenir aux besoins des jeunes et les éduquer »⁵⁴.

De ce qui précède s'agissant de cette réception plurielle de la pratique de l'EIES, l'intégration des individus au sein du dispositif d'évaluation des projets ou politiques à impact environnemental et social, ne saurait, alors être une fin. La mobilisation pour davantage de

⁵¹ Propos de Venant Messe tirés du Rapport du Forest People's Program, 2014... *Op. cit.*, p. 46.

⁵² En plus de présenter les résultats de ces audiences publiques le rapport de l'EDC de 2013 sur l'EIES sommaire du projet de construction de la cite de Lom Pangar, Jurilex International, procède aussi à une analyse des données recueillis. Cf. Rapport EDC de 2013, pp. 43-53.

⁵³ Propos d'une riveraine Bagyéli tirés du Rapport du Forest People's Program, 2014... *Op. cit.*, p. 46.

⁵⁴ Propos de Venant Messe tirés du Rapport du Forest People's Program, 2014... *Op. cit.*, p. 42.

participation des populations riveraines montre l'institutionnalisation relative de la « démocratie environnementale » (Barbier et Larrue, 2011) et confère de l'autorité aux prises de parole sur la situation forestière en termes de péril présent des populations et du risque présenté pour les générations futures. Il devient alors logique pour les experts en forêt de revendiquer une alternative. Ce qui ne devrait pas modifier les limites des capacités du gouvernement à assurer le suivi des EIES. La disposition d'experts en termes d'ingénieurs spécialistes de l'évaluation environnementale pour garantir un suivi du processus par l'Etat fait défaut⁵⁵. C'est un manquement d'ailleurs relevé par la Banque mondiale dans le cadre de la réalisation du projet de barrage hydroélectrique de Lom Pangar dès 2004.

« La préparation, depuis 2004, du projet de centrale hydroélectrique de Lom Pangar, à l'Est du Cameroun, a révélé que les compétences internes du pays sont insuffisantes pour aborder de façon satisfaisante les questions sociales et environnementales liées à un grand projet d'infrastructure »⁵⁶.

Dès lors, il serait évident de constater que l'EIES de certains projets sont effectuées en cours ou même au terme de la réalisation desdits projets au Cameroun (Lickert, 2012). D'où le délaissement de l'activité aux entreprises bénéficiaires des marchés publics mis en concurrence, qui elles-mêmes recourent à des bureaux d'expert en EIES faisant quelquefois preuve d'amateurisme⁵⁷. Cependant les OSC de défense de la forêt ne se résignent pas et poursuivent leur engagement visant à entrainer le gouvernement à agir dans le sens de la consolidation du dispositif technique de gestion durable de l'environnement.

La revendication de l'évaluation environnementale stratégique

Les experts de la forêt procèdent à un chiffrage prévisionnel du drame forestier en rapport avec le programme de croissance arrêté par le gouvernement. Ils considèrent ainsi que le pays « pourrait perdre plus de 2,018 millions d'hectares de forêts à l'horizon de 2035 » (Tchatchou et al., 2015). Il s'agit de considérations qui étiquètent l'exploitation forestière comme activité à impact environnemental. La crise forestière est ainsi construite comme une série cohérente d'évènements qui commencent dans le passé et se termine dans le futur. Les discours ne visent pas simplement à produire des histoires causales, ils ne révèlent pas que des images portant uniquement les problématiques répondant aux préférences des experts qui les promeuvent. Ils associent à ces scénarios une vision programmatique indispensable pour garantir la maîtrise du futur. En effet, « un récit construit une situation dans le sens qui conduit à rendre une action plus adéquate, au détriment d'autres évolutions possible » (Banerjee, 1998). La maîtrise du péril environnemental forestier repose ainsi sur l'adoption de la protection de la nature comme norme d'action irréductible pour l'Etat. Les mobilisations des organisations associatives délimitées par les enjeux environnementaux montrent l'évolution du discours de promotion de programme d'action technique sur l'environnement.

⁵⁵ Le Document de stratégie 2020 du sous secteur forêts et faune et le Plan d'action 2013-2017, présente un éventail d'insuffisances s'agissant de la gestion du secteur forestier qui tend à légitimer l'incapacité du gouvernement à garantir une gestion durable des forêts. Cf. Document de stratégie du Minfof de 2013, p. 40.

⁵⁶ Extrait du Document de projet PRECESSE.

⁵⁷ Selon Dieudonné Bitondo, Secrétaire exécutif de l'Académie, il s'agit de pratiques qui justifient la nécessité d'un renforcement permanent des capacités en matière d'évaluation environnementale. Entretien réalisée le 16 janvier 2017.

Elles se développent dès la décennie 1990 avec l'émergence des valeurs environnementales portées par l'idée de l'action en direction des générations futures et renforcé par la libéralisation politique. Mais ces premières mobilisations sont marquées par le souci du développement en termes d'amélioration des conditions de survie des populations vu le contexte socioéconomique du moment. La protection de l'environnement n'est pas le centre d'intérêt de l'engagement mais la précarité dans laquelle vivent les individus (Kamto, 1996). La dimension technique de l'action environnementale n'est de ce fait pas privilégiée.

La protection de l'environnement est prise en considération au début de la décennie 2000 avec l'essor des bureaux d'étude des risques de l'action humaine sur l'environnement et la société. L'Association Camerounaise pour l'Evaluation Environnementale (Acamee) est créée en 2000 à la suite d'un regroupement de bureaux d'experts en EIES. Elle opère un décentrage des revendications vers les savoirs techniques de protection de l'environnement. Elle constitue la nouvelle figure de l'entrepreneuriat pour la gestion durable de l'environnement. L'organisation se mobilise pour la protection de l'environnement par la multiplication d'activités publiques durant lesquelles la promotion de l'évaluation environnementale est présentée comme une nécessité pour les pouvoirs publics. L'enjeu pour cette organisation est ici d'agir sur ceux-ci portant en auprès d'eux, les risques qu'encourent les populations riveraines des forêts dont l'espace vitale en constante dégradation. C'est dans ce sens que les histoires causales et tragiques, liées à la gestion de l'environnement, sont mises en correspondance avec l'idée du développement durable. Si les forêts sont considérées à partir de ce moment comme un milieu dont l'usage irrationnel entraîne des crises environnementales⁵⁸, elles sont par conséquent présentées par l'Acamee comme le premier domaine d'activité devant être soumis à l'évaluation avant le début des opérations d'exploitation. Les représentations sont liées aux considérations connues sur le rôle des forêts dans la régulation des divers écosystèmes en général et du climat de manière particulière⁵⁹. L'explication et l'analyse comme activités discursives (Zittoun, 2013) sont déterminantes pour saisir la mobilisation contre la déforestation au détriment d'autres activités à impact environnemental. Il s'agit d'ailleurs d'une activité fondamentale des prises de positions (Czarniawska, 1997) expertes et associatives. Et, la compétence révélée à travers ces rapports les constitue en ressource tant nationale qu'internationale⁶⁰.

Les mobilisations portent désormais sur des savoir-faire technique permettant « *de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs* » suivant les termes de la définition du développement durable énoncés par le rapport Brundtland (1987 : 14). Les discours nationaux sur la protection de l'environnement forestier en intégrant l'idée du développement durable sont arrimés ainsi aux attentes internationales sur la question. La définition de programmes de sortie de la crise environnementale par des techniques opérationnelles d'évaluation environnementale

⁵⁸ La Note technique du Laboratoire de recherche technique de Greenpeace de 2007 déjà citée considère qu'en en Afrique centrale seule, la déforestation libère dans l'atmosphère entre 31,1 et 34,4 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent d'environ cinq ans d'émissions mondiales de CO₂ dues au seul secteur du transport.

⁵⁹ Selon le rapport du GIEC de 2005, les forêts tropicales retiennent 20% du carbone à l'origine de la dégradation mondiale de la couche d'ozone.

⁶⁰ La participation de l'Acamée, en tant qu'organisation experte, à la rédaction de la Directive Comifac en matière de gestion forestière reconnaissance de ses compétences.

notamment l'EIES, l'Audit Environnemental (AE) et l'EES l'est davantage par son inscription dans le sillage technologie instituée par le PNUD (Bourn et al., 1991). La mobilisation écologique de l'Acamee est, par ces trois activités d'action préventive, révélatrice de la dynamique de réception organisationnelle au niveau nationale des valeurs internationales en matière d'environnement. Néanmoins, il convient de noter que si les actions visent à agir sur l'Etat, celui-ci dès 1984 intègre déjà dans son dispositif normatif cette exigence⁶¹ bien que dans fait elle ne soit que relativement mise en pratique. Ce qui pour le Secrétaire exécutif de l'Acamée ne devrait se faire, la Conférence de Rio de 1992 ayant révélé que le développement durable est la clé pour la survie de l'humanité⁶². Mais, en 2013 le gouvernement passe des Etudes d'Impact Environnemental (EIE)⁶³ aux EIES⁶⁴. Il s'agit d'un réaménagement qui fait aussi l'objet de réserves de la part du Secrétaire exécutif de cette organisation expert en évaluation environnementale :

« Une des principales limites des nouveaux textes vient du fait que le texte sur l'EIES qui régit en même temps l'EES restreint énormément la portée de ce puissant outil de planification et de gestion de l'environnement. En effet, bien qu'on puisse leur trouver plusieurs similitudes, l'EES se démarque également sur plusieurs points de l'EIES. Il importe d'ailleurs de relever que le Minepded et l'Acamee sont engagés dans un projet conjoint visant justement à régir l'EES de manière à lui donner tout son potentiel. L'Acamee entend poursuivre dans cette voie »⁶⁵.

Les propos ci-dessus énoncés montrent que pour l'Acamee le passage à l'EIES est préféré par les autorités étatiques. Mais, elles révèlent aussi que, autant les actions de mobilisation que les prises de position des groupes experts sont orientées vers la recherche de l'entente (Habermas, 1987). C'est pour cette raison que l'organisation considère le choix opéré par le gouvernement comme porteur de confusions s'agissant de l'orientation de l'action de protection de l'environnement. La mise ensemble de deux dispositifs techniques ayant des objectifs et une portée différente marginalise l'EES considéré par les experts comme davantage adéquat pour agir sur l'environnement. L'EIES est circonscrite à l'évaluation de l'espace géographique de construction des édifices telles les barrages et les routes, alors que l'EES concerne l'évaluation même de la politique étatique dans un secteur. Or, des deux dispositifs, c'est le premier qui est placé au centre du décret de 2013. Ces dénonciations qui objectivent, par ailleurs la tendance des relations entre l'Etat et la société civile concernant les enjeux environnementaux⁶⁶ portent une volonté de décentrer la logique de protection de la nature de la phase d'exécution des projets vers celle de leur l'élaboration.

⁶¹ Cf. Décret n°84-797 du 17 juillet 1984 organisant le Ministère du Plan et de l'Administration territoriale.

⁶² Entretien réalisé avec Dieudonné Bitondo, le 16 janvier 2017.

⁶³ L'EIE est organisée par décret (décret n°2005/0577/PM) à partir du 23 février 2005. Suivront en mars 2005, juillet 2007 et février 2008 des arrêtés aménageant davantage cette pratique.

⁶⁴ Cf. Décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale.

⁶⁵ Cf. Bulletin d'information SEEAC de 2013...*Op. cit.*, p. 5.

⁶⁶ Un entretien réalisé avec une Cadre d'appui de l'Acamée, le 9 janvier 2017, révèle cependant que l'organisation travail en collaboration avec le Minepded pour promouvoir l'usage de l'instrument que constitue l'évaluation environnementale.

En effet, la préservation de l'environnement si elle s'impose à travers la délimitation d'un domaine d'action sur l'environnement est travaillée au concret par des enjeux de développement de l'Etat. La mobilisation des OSC de défense de la forêt qui parallèlement ne connaît pas de ralentissement est un catalyseur permanent. Elles demeurent dans un jeu permanent oscillant entre association et rivalité avec les autorités étatiques pour l'aménagement des instruments réglementaires de protection de l'environnement. L'évolution de cette trame normative de l'environnement montre un changement dans les enjeux même de développement durable dès 2013. Un passage de l'intérêt exclusif pour l'environnement à un intérêt à la fois pour l'environnement et la société est opéré en février de cette année. Il ne s'agit donc plus simplement de garantir la préservation de la nature par la réalisation d'EIE. La transition est effective pour la protection de la vie de manière générale. Il s'agit désormais pour les entreprises économiques de procéder à la réalisation des EIES. Cependant sa pratique n'est pas contraignante ce que voudrait imposer l'Acamee puisque la réalisation seul des EIE se montrent inefficaces et obsolète⁶⁷.

La recherche de l'institutionnalisation des techniques d'évaluation environnementale comme dispositif de sortie de la crise environnementale est appuyée à cet effet tant sur des ressources institutionnelles que nationales. La concentration de l'action sur l'évaluation par le regroupement des bureaux d'étude et des experts de la question de l'évaluation environnementale entraîne une domination par un partenariat exclusif avec les élus locaux dans le cadre du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale⁶⁸. Les partenariats internationaux constituent une ressource pour l'Acamee. L'organisation parvient dans ce cadre d'action intégrer le programme d'appui aux associations nationales pour l'évaluation environnementale d'Afrique centrale. Il s'agit du dispositif opérationnel du Secrétariat pour l'Evaluation Environnemental en Afrique Centrale (SEEAC). Celui-ci est un programme régional qui intègre un dispositif international formé par la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation environnementale qui pilote sur le plan opérationnel le programme dont le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas assure à titre principal le soutien financier depuis 2006. Par ailleurs, la configuration partenariale étant mouvante, d'autres organisations participent aux activités de l'Acamee. C'est le cas du groupe de Développement des capacités et liens pour l'évaluation environnementale en Afrique. Il est un réseau panafricain de promotion de l'évaluation environnementale. L'action de l'Acamee s'inscrit ainsi dans la tendance de la globalisation de l'action publique en Afrique s'agissant des enjeux environnementaux (Eboko, 2015). L'environnement est ainsi considéré comme domaine d'hégémonie (Scott, 1985, 1976 ; Said, 1978). Il est pris en considération comme tel partant de la dialectique domination internationale/émancipation étatique ou domination étatique-émancipation des individus.

⁶⁷ Entretien avec Dieudonné Bitondo, le 16 janvier 2017.

⁶⁸ Il s'agit d'ailleurs des recommandations du séminaire sur la formation en création et gestion d'un bureau d'EIES au Cameroun, organisé les 20 et 21 mars 2009 par l'Acamee.

En définitive, la politique de l'évaluation environnementale forestière au Cameroun, sur le plan théorique, est un traceur de l'Etat en action ailleurs. En effet, le jeu constant des pouvoirs publics entre engagement et autonomie vis-à-vis du discours environnemental (Petit et Guillaume, 2016) dévoile un Etat évaluateur dont l'expertise associative, porteuse de connaissance et de savoirs techniques, contribuent à en façonner les contours (Hajer, 1995 ; Czarniawska, 1997 ; Zittoun, 2013). La politique de l'évaluation environnementale forestière au Cameroun, sur le plan empirique, se situe dans la dynamique de la réalité banale observée s'agissant des politiques environnementales en vigueur au sein des pays en développement et même au-delà. Les gouvernements, dans ces contextes, élaborent et mettent habituellement en œuvre des politiques environnementales qui tiennent compte de la croissance et de l'environnement (Tsayem Demaze, 2008).

Remerciements

Ma gratitude va à l'endroit des nombreux collègues, d'ici et d'ailleurs, qui ont sacrifié de leur précieux temps pour l'amélioration de cet article.

Bibliographie

- Agrawal, A., 2005, *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subject*, Durham and London, Duke University Press.
- Austin, J.L., 1979, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.
- Banerjee, S., 1998, Narratives and Interaction: A Constitutive Theory of Interaction and the Case of the All-India Muslim League, *European Journal of International Relations*, 4 (2), pp. 178-203.
- Barbier, R., C. Larrue, 2011, Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape, *Participations*, 1, 1, pp. 67-104.
- Benjaminsen, A., H. Svarstad, 2009, Qu'est-ce que la « political ecology » ?, *Natures Sciences Sociétés*, 17, pp. 3-11.
- Benveniste, G., 1972, *The Politics of Expertise*, San Francisco (Calif.), Boyd and Fraser-Glendessary Publishing Company.
- Bigombe Logo, P., 2006, Les élites et la gestion décentralisée des forêts au Cameroun. Essai d'analyse politiste de la gestion néopatrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation, *CERAD-GEPAC-GRAPS*.
- Bigombe Logo, P., 2010, Les forêts communautaires au village, Joiris, D.V., P. Bigombe, Logo, *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale. Un modèle à l'épreuve de la réalité*, Versailles, Quae, pp. 105-120.
- Blaikie, P., 1985, *The Political Economy of Soil Erosion in Developing Countries*, New York, Longman.

- Blaikie, P., H.C. Brookfield, 1987, *Land Degradation and society*, London, Methuen.
- Bourn, D., O. Fye, D. Adefalalu, 1991, *Review of selected environmentally oriented UNDP projects in Africa*, Septembre, 44p.
- Brint, S., 1994, *In Age of Experts: The Changing Role of Professional in Politics and Public Life*, Princeton University Press.
- Brookfield, H.C., 1979, *Lakeba: Environmental Change, Population Dynamics and Resource use*, Canberra, Australian National University for Unesco.
- Brookfield, H.C., A.S. Hadi, Z. Mahmud, 1991, *The City in the Village: the in situ Urbanisation of Villages, Villagers and their Land around Kuala Lumpur, Malaysia*, Oxford University Press.
- Brunel, S., 2014, *Le développement durable*. Paris, PUF, « Que sais-je ».
- Brundtland, G.H., 1987, *Notre futur commun*, Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'Environnement.
- Bulletin d'information SEEAC de 2013, *L'Evaluation Environnementale : un instrument privilégié pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre d'un développement équilibré et durable*, n°001.
- Charaudeau, P., 2006, Identité sociale et identité discursive, le fondement de la compétence communicationnelle, *Niteroi*, pp. 339-354.
- Cobb, R.W., C.D. Elder, 1972, *Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Czarniawska, B., 1997, *Narrating the Organization. Dramas of Institutional Identity*, Chicago (Ill.), University Chicago Press,
- Delmas, C., 2011, *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, Collection Repère.
- Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi du gouvernement Camerounais de 2008.
- Document cadre de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Ced et Acdic de 2012, *Plaidoyer pour une réforme du régime juridique des cessions de terres a grande échelle en Afrique centrale*.
- Document de stratégie 2020 du Minfof de 2013, *Plan d'action 2013-2017 du sous secteur forêts et faune*.
- Dossiers thématiques de l'IRD de 2000, *Des forêts et des hommes (17). Politiques dynamiques forestières*.
- Douglas, M., 2004, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte.
- Eboko, F., 2015, *Repenser l'action publique en Afrique. Du sida à l'analyse de la globalisation des politiques publiques*, Paris, Karthala.
- Ehrlich, P., 1968, *The Population Bomb*, New York, ballantine Books.
- Felstiner, W.L., R. Abel, A. Sarat, 1980, The Emergence and Transformation of Disputes, Naming, Blaming, Claming, *Law and Society*, 15, 3-4, pp. 41-52.
- Fischer, F., 1990, *Technocracy and Politics of Expertise*, Thousand Oaks (Calif.), Sage.
- Fischer, F., 2013, L'expertise politique et le tournant argumentatif. Vers une approche délibérative de l'analyse des politiques publiques, *Revue française de Science politique*, 63 (3-4), pp. 579-601.

- Forsyth, T., A. Walker, 2008, *Forest Guardians, Forest Destroyers: The Politics of Environmental Knowledge in Northern Thailand*, Seattle, University of Washington Press.
- Foucault, M., 1961, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Garraud, P., 1990, Politiques nationales : L'élaboration de l'agenda, *L'Année sociologique*, pp. 17-41.
- Gaudin, J.P., 2010, La démocratie participative, *Information sociale*, Vol. 2, n° 158, pp. 42-48.
- Halpern C., 2012, L'écologie est-elle une variable d'ajustement ? L'environnement et le développement durable sous Sarkozy, De Maillard, J., Y. Surel, (dir.), *Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Les Presses de Sciences Po, pp. 381-402.
- Jake, W., V. Messe, N. Olinga, 2016, *Les droits des communautés Baka dans le REDD+ Ngoyla-Mintom au Cameroun*, Forest People's Program et Association Okani.
- Jobert, B., P. Muller, 1987, *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatisme*. Paris, PUF.
- Jones, B.D., F.R. Baumgartner, 2005, *The politics of Attention: How Government Prioritizes Problems*, Chicago (Ill.), University Press of Chicago.
- Kamto, M., 1996, *Droit de l'environnement en Afrique*, Paris, EDICEF/AUPELF.
- Kingdon, J., 1984, *Agendas, Alternatives and Public policies*, Boston, Little Brown and Company.
- Haas, P., 1992, Epistemic communities and international policy coordination, *International Organization*, 46, 1, Winter, pp. 1-35.
- Habermas, J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard, 2 tomes.
- Hajer, A.M., 1993, Discourse Coalitions and the Institutionalization of Practice: The Case of Acid Rain in Great Britain, F. Fischer, J. Forester, *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*, Durham, Duke University Press, pp. 43-67.
- Hajer, A.M., 1995, *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the policy Process*, Oxford, Oxford University Press.
- Hall, P. 1993, « Policy Paradigm, Social Learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, n° 3, pp. 275-296.
- Hardin, G., 1968, The Tragedy of the Commons, *Science*, 162, 3859, pp. 1243-1248.
- Lascoumes, P., 1993, *L'Eco-Pouvoir, environnement et politique*, Paris, La découverte.
- Lascoumes, P., 2012, *Action publique et environnement*, Paris, « Que sais-je ».
- Lascoumes, P., L. Bonnaud, J.P. Le Bourhis, E. Martinais, 2014, *Le développement durable, nouvelle affaire d'Etat*, Paris, PUF.
- Lettre conjointe de dix-huit ONG environnementales de 2014 à l'endroit du Rapporteur spécial Nations Unies sur le droit à l'alimentation, de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et l'environnement du Bureau du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et, du Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association du Palais des Nations
- Lettre de l'ICRA International de 2014 à l'endroit de l'Ambassadeur du Cameroun en France

- Lickert, V., 2012, Les ressources minières au Cameroun : Gouvernance, prise de décision et contre-expertise. Les acteurs publics et privés de la gouvernance minière au Cameroun, Mémoire de Master 2 Recherche Etudes Africaines Option Science politique, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne.
- Lochard, Y., M. Simonet-Cusset, 2004, L'expert associatif, le savant et le politique, *Tiers Monde*, tome 45, n°180, *ONG : les pièges de la professionnalisation*, pp. 941-942.
- Machikou, N., 2010, Gouverner l'espace forestier : Une expression de la volonté de "Surveiller, exploiter et conserver", *Polis/RCSP/CPSR*, Vol. 17, n° 1 & 2, pp. 55-74.
- Majone, G., 1989, *Evidence, Argument, and Persuasion in the Policy Process*, New Haven, Yale University Press.
- Mangion, I., 2010, *Le futur mécanisme REDD face aux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts au Brésil, en Indonésie et en RDC*, Mémoire de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Université Libre de Bruxelles/Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, 144p.
- Mbangue, Nkomba, Y.P, 2016, Les trajectoires d'un Etat conservateur : logiques d'action et gestion des Aires protégées au Cameroun à partir de l'action autour du Parc National de Waza, *RADSP*, Vol. IV, n° 7, pp. 229-245.
- Muller, P., V. Surel, 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.
- Muller, P., 2014, Secteur, Boussaguet, L., S. Jacquot, P. Ravinet, (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 4^{ème} édition, pp. 548-554.
- Nguiffo, S., B. Schwartz, 2012, *Le treizième travail d'Héraclès ? Etude sur la concession forestière de SGSOC dans le Sud-Ouest Cameroun*, CED.
- Nnah Ndobe, S., K. Mantzel, 2014, *Déforestation, REDD et le Parc national Takamanda au Cameroun - Une étude de cas*, Forest People's Programme.
- Note technique de Greenpeace international de 2007, *Les forêts africaines : clés de l'équilibre du climat mondial*, Greenpeace international, Ottho Heldringstraat 5.
- Petit, V., B. Guillaume, 2016, Quelle « Démocratie écologique » ?, *Raisons politiques*, n° 4, pp. 49-66.
- Plan d'action du programme de pays (CPAP) 2013-2017/Cameroun-PNUD de 2013.
- Radaelli, C., 1999, Harmful Tax Competition in the EU: Policy Narratives and Advocacy Coalitions, *Journal of Common Market Studies*, 37, 4, pp. 661-682.
- Radaelli, C., 2014, Récit (*Policy Narrative*), Boussaguet, L., S. Jacquot, P. Ravinet, (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 4^{ème} édition, pp. 548-554.
- Rapport de la Banque mondiale de 1991, *La Banque mondiale et l'environnement*, Rapport d'activité, Exercice 91.
- Rapport du Giec de 2005, *Résumé exécutif à l'intention des décideurs*.
- Rapport Stern de 2006, *L'évaluation économique des conséquences du dérèglement climatique*, Octobre.
- Rapport du Giec de 2007, *Résumé exécutif à l'intention des décideurs*, Contribution du groupe de travail II au quatrième rapport du Giec.
- Rapport de l'Acadic de 2009, *La cession des terres aux entreprises et pays étrangers : Quels enjeux pour le développement au Cameroun ? Quelles opportunités, quels risques ?* ».

- Rapport de l'EDC de 2011, *Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) du projet hydroélectrique de Lom Pangar*, Volume 2.
- Rapport du Cifor de 2011, *Le contexte de la REDD+ au Cameroun : causes, agents et institutions*, Papier occasionnel 57. Bogor, Indonésie : Cifor.
- Rapport du Fad de 2012, *Cameroun : Projet d'aménagement de la route Kumba-Manfe*, Rapport d'évaluation du projet.
- Rapport de l'EDC de 2013, *L'étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction de la cite de Lom Pangar*, Jurilex International.
- Rapport de l'Oakland Institute et Greenpeace international de 2013, *Huile de palme au Cameroun, Le double jeu de Héralès Farms*, Frédéric Mousseau.
- Rapport du FPP de 2014, *Protéger les forêts, protéger les droits. Rapport de l'Atelier international sur la déforestation et les droits des peuples des forêts*, Palangka Raya, Indonésie, Septembre.
- Rapport de Greenpeace de 2016 intitulé *Herakles Farms / SGSOC : histoire d'un projet d'huile de palme destructeur au Cameroun*.
- Robbins, P., 2004, *Political Ecology*, Oxford, Blackwell.
- Roe, E., 1994, *Narrative Policy analysis. Theory and Practice*, Durham (N.C.), Duke University Press.
- Roe, E., 1995, Except-Africa: Postscript to a special section on development narratives, *World Development*, 22, 6, pp. 1065-1069.
- Said, E., 1978, *Orientalism*, New York, Pantheon Books.
- Saint-Martin, D., 2014, L'expertise, Boussaguet, L., S. Jacquot, P. Ravinet, (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 4^{ème} édition, pp. 266-274.
- Saurruger, S., 2002, L'expertise : une forme de participation des groupes d'intérêts au processus de décision communautaire ?, *Revue française de Science politique*, n°52, pp. 75-94.
- Scott, J.C., 1976, *The Moral Economy of the Peasants: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press.
- Scott, J.C., 1985, *The Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasants Resistance*, New Haven, Yale University Press.
- Stone, D., 1988, *Policy Paradox. The Art of Political Decision Making*, New York, Norton.
- Stone, D., 1989, Causal Stories and Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, 104, 2, pp. 281-300.
- Stott, P., Sullivan, S. (Eds), 2000. *Political Ecology: Science, Myth and Power*, London, Arnold.
- Svarstad, H., 2004, A global political ecology of bioprospecting, Paulson, S., Gezon, I. (Eds), *Political Ecology Across Spaces, Scales and Social Groups*, New Brunswick (NJ), Rutgers University Press.
- Tan, F.T., 2014, Immigration policy narratives and the politics of identity: causal issue frames in the discursive construction of America's social borders, *LSE*, pp. 2-41.
- Tchatchou, B., D.J. Sonwa, S. Ifo, A.M. Tiani, 2015, *Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. Etat des lieux, causes actuelles et perspective*, Papier occasionnel 120. Bogor, Indonésie : Cifor

- Tsayem Demaze, M., 2008, Quand le développement prime sur l'environnement : la déforestation en Amazonie brésilienne, *Mondes en développement*, vol. 3, n°143, pp. 97-116.
- Watts, M., 1983, *Silent Violence: Food, Famine and Peasantry in Northern Nigeria*, Berkeley, University of California Press.
- Zamoun, S., D. Tabutin, A. Yaakoubd, A Kouaouci, (dir), 1995, *Population et environnement au Maghreb*, Louvain, Académica/L'Harmattan.
- Zittoun, P., 2013, *La fabrique politique des politiques publiques : Une approche pragmatique de l'action publique*, Paris, Presses de Science Po.